



Arrêté 2025-06-06

Arrêté portant réglementation de la circulation à l'occasion de la course « Color Run »

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande présentée par l'association Les 3 châteaux afin d'organiser la course « Color Run » ;
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des concurrents lors du déroulement de la course « Color Run », il y a lieu d'interdire la circulation sur les voies communales suivantes ;*

ARRÊTE

Article 1 -

A l'occasion de la course « Color Run », la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation sur les voies suivantes le samedi 21 juin de 18 H 00 à 23 H 00 :

- Rue du Général de Gaulle
- Chemin de Troisvilles au Cateau n° 313
- Chemin de la Maladry n° C8
- Chemin de Valenciennes à Saint Quentin n° C1

Article 2 -

La signalisation sera mise en place par les soins de l'association Les 3 châteaux sous le contrôle de la commune de TROISVILLES.

Article 3 -

Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, cette voie pourra être utilisée par les véhicules médicaux, ambulance, véhicules de gendarmerie, des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 4 -

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Troisvilles, le 13 juin 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

